



Inscription saison 2015 – 2016



Ecole de plongée du
pays de Quimperlé
Inscrite à la F.F.E.S.S.M
sous le N°03.29.181
Agrément Ministère des
Sports N°29.S.1019,
association loi 1901

Kemperle Activités Subaquatiques

4, avenue Pasteur – 29300 QUIMPERLÉ

☎ - 07 62 32 64 45

🌐 - <http://kas.over-blog.com>

N° de licence :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Email :

Date de Naissance : Profession :

Section Apnée / Section Scaphandre / Section Hockey

Cocher la(les) section(s) que vous avez choisie(s)

Précisez vos diplômes acquis	
Niveau de plongée	
Niveau de formateur	
Niveau d'apnée	
Formations sécurité	
Formations complémentaires	
Permis bateau	

Pièces à fournir avec votre dossier

- Autorisation Parentale pour les mineurs
- Certificat médical ⁽¹⁾
- 1 Photo d'identité (2 si formation)
- Règlement ⁽⁸⁾
(chèque, espèces, chèque vacances)

Êtes-vous allergique à l'aspirine ? Oui / Non
Autres allergies ?

Personne à prévenir en cas de
nécessité. (Nom – Adresse - Téléphone)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Tarifs

Souhaitez-vous un justificatif de paiement ? Oui / Non

Plongée scaphandre ^(2,3)	125 € ⁽⁶⁾	<input type="checkbox"/>
Apnée / Hockey	85 € ⁶	<input type="checkbox"/>
Formation N1	130 €	<input type="checkbox"/>
Formation N2, N3	250 €	<input type="checkbox"/>
Licence FFESSM ⁽⁴⁾	39 €	<input type="checkbox"/>
Réduction < à 18 ans	- 15 €	<input type="checkbox"/>
Assurance complémentaire optionnelle FFESSM (obligatoire pour la section apnée et hockey) ⁵		<input type="checkbox"/>
Loisir 1 : 20 € / Loisir 2 : 31 € / Loisir 3 : 54 € / Piscine : 11,50 €		<input type="checkbox"/>
Loisir 1 Top : 39 € / Loisir 2 Top : 50 € / Loisir 3 Top : 82,50 €		<input type="checkbox"/>
Total		<input type="checkbox"/>

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e)
autorise mon fils, ma fille à pratiquer la plongée sous-marine au club K.A.S

Date :

Signature :

Date et signature obligatoires. (pour les mineurs, signature parent et enfant)

Je soussigné(e)
confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur ⁷du K.A.S.

Date :

Signature :

1 certificat médical obligatoire pour la pratique de la plongée, obligation d'utiliser l'imprimé fourni ; pour la section apnée : il faut qu'il soit délivré par un médecin du sport ou médecin fédéral. **Attention de bien conserver l'exemplaire original et ne fournir qu'une photocopie.** 2 permet de profiter du matériel du club dans les conditions définies par le règlement intérieur. 3 l'inscription à la section bouteille permet de participer à la section apnée sous condition d'une assurance complémentaire mais pas l'inverse, remarque pour les sorties mer en apnée le moniteur est seul juge pour autoriser un membre à venir ou pas. 4 obligatoire pour tous les membres et toutes personnes voulant plonger avec le club, sauf si déjà prise dans un autre club FFESSM pour la saison en cours. 5 demandez aux responsables pour plus d'informations. 6 montant incluant l'adhésion à l'association et la cotisation annuelle. 7 consultable en ligne sur le blog du club ou au local du bel air. 8 Possibilités de régler en plusieurs fois.